CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 24

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCLUE AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'ACQUISITION DE SIX VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

PREAMBULE - Madame Suzanne LECROART, Conseillère municipale déléguée "transition écologique et mobilités actives"

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de renouvellement de son parc automobile, la commune a engagé, en 2024, une opération d'acquisition de six véhicules électriques destinés à différents services municipaux.

Pour rappel, par délibération du bureau métropolitain BM2024/06/19/06 du 19 juin 2024, la Métropole du Grand Paris (MGP) a attribué à la commune une subvention au titre du Fonds d'Investissement

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Métropolitain (FIM) pour la réalisation de cette opération.

Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 255 415 euros HT, pour un montant de dépenses éligibles au FIM de 239 415 euros. La participation financière de la Métropole du Grand Paris a été fixée à 71 824 HT euros.

Par délibération du conseil municipal n°8 du 16 octobre 2024, la commune a approuvé la convention de versement de cette subvention et a autorisé sa signature.

La convention initiale fixe les délais de réalisation de l'opération et de production des pièces justificatives correspondantes.

Toutefois, la commune, comme beaucoup d'autres collectivités, a rencontré des difficultés d'approvisionnement dans le secteur automobile électrique ne permettant pas d'achever l'acquisition des six véhicules dans le délai initialement prévu, qui était de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention.

Par courrier en date du 5 mai 2026, la commune a sollicité auprès de la MGP la prolongation de la durée de la convention afin de permettre l'achèvement de l'opération et de conserver le bénéfice de la subvention attribuée.

Ainsi, l'avenant n° 1, annexé à la présente, a pour objet de prolonger de douze mois la durée de la convention, portant la date limite de réalisation de l'opération au 19 juin 2027.

Les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de versement d'une subvention conclue avec la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de six véhicules électriques au titre du Fonds d'investissement métropolitain, annexé à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	• Délibération du conseil métropolitain CM2016/09/21 du 30 septembre 2016 instaurant la décision des subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) par le bureau métropolitain sur proposition du comité d'examen ; • Règlement du Fonds d'investissement Métropolitain du 1er décembre 2020 instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences de la Métropole ; • Délibération du bureau métropolitain BM2024/06/19/06 du 19 juin 2024 portant attribution de subventions au titres du FIM ; • Délibération du conseil municipal n°8 du 16 octobre 2024 portant approbation de la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour l'acquisition de six véhicules électriques.
Principaux documents de référence	• Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain conclue entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Joinville-le-Pont ; • Avenant n°1 à la convention de versement d'une subvention conclue avec la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de six véhicules électriques au titre du Fonds d'investissement métropolitain.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 5 octobre

2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention de versement d'une subvention conclue avec la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de six véhicules électriques au titre du Fonds d'investissement métropolitain.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le

261014_24

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)